

Charte du Club Français des Énergies Renouvelables pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien

Le Club français des Énergies Renouvelables pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, « le Club » dans le présent document, constitue le point d'appui régional de l'Ambition Export portée par les pouvoirs publics et les filières des énergies renouvelables, regroupées au sein du Syndicat des Énergies Renouvelables ;

Le Club a vocation à intégrer les différentes composantes de la chaîne de valeur des énergies renouvelables, depuis la fourniture d'équipements et de solutions logicielles et technologiques jusqu'à l'exploitation d'installations industrielles, en passant par l'ingénierie et le financement de projet ;

Le Club représente l'ensemble des filières industrielles regroupées au sein du Syndicat des Énergies Renouvelables – biomasse, éolien, géothermie, hydroélectricité, solaire ;

L'action du Club couvre les pays de l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, à ce jour l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie, le Rwanda, Maurice, Madagascar et les Seychelles ; le Club a vocation à accueillir d'autres pays dans son champ d'action, en fonction de l'intérêt manifesté par les entreprises françaises ;

Le Club a pour objectifs :

- de réunir les acteurs français sous une bannière commune à l'export, et de promouvoir l'offre française en direction des opérateurs nationaux ;
- de rassembler et d'échanger les informations sur les stratégies nationales, les politiques publiques, les financements et les appels d'offres dans la région, et de contribuer ainsi à structurer une offre française intégrée susceptible de se positionner sur les projets, notamment ceux soutenus en financement par les initiatives internationales et les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux ;
- de positionner les technologies et les savoir-faire français sur le marché régional, en coordination avec le Syndicat des Énergies Renouvelables et avec l'appui de l'ADEME et du CEA ;
- d'identifier les freins réglementaires et normatifs au développement des énergies renouvelables et de mettre en œuvre les actions concertées nécessaires pour l'amélioration du cadre d'intervention en direction des pouvoirs publics nationaux ;
- de promouvoir à l'échelle régionale les initiatives prises par les partenaires de l'ambition export, dont le Syndicat des Énergies Renouvelables s'est vu confier la maîtrise d'œuvre, notamment les appels à manifestation d'intérêt pour l'identification de projets à l'export susceptibles de faire l'objet d'un suivi coordonné de la part de l'équipe de France de l'export ;

Le Club Français des Énergies Renouvelables pour l’Afrique de l’Est et l’Océan Indien est animé par le Service Économique Régional et le bureau régional de Business France près l’Ambassade de France au Kenya, avec l’appui des services économiques, des agences de l’AFD et des sections des Conseillers du Commerce Extérieur Français dans les pays de la région ;

Le Club prend la forme d’un groupe sous la plateforme LinkedIn, permettant le partage d’informations et d’actualités sur le secteur ; il se réunit à l’occasion des évènements de promotion de l’offre française dans les énergies renouvelables, organisés à son initiative dans les pays de la région.

Nairobi, Kenya, le 26 mai 2016

Sékolène Royal,
Ministre de l’Environnement,
de l’Énergie et de la Mer



Arnaud Mine
Vice-Président du Syndicat
des Energies Renouvelables


